

d'aptitude pour les sous-officiers subalternes ont été organisés sous la direction des commandants de Région. Les écoles de corps ont aussi organisé des cours à l'intention des sous-officiers supérieurs, en conformité des normes d'instruction.

Les Régions et le Quartier général de l'Armée ont offert des cours de français et d'anglais aux militaires de tous grades. Le Dépôt du Royal 22^e Régiment (division d'enseignement des langues) a donné des cours de français d'une durée de six mois à l'intention des officiers et des sous-officiers instructeurs de langue anglaise. Certains soldats de langue française qui semblaient avoir les aptitudes requises pour devenir sous-officiers ont également suivi un cours d'anglais.

Des officiers de la Marine et de l'Aviation du Canada, ainsi que des officiers de l'Australie, de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la France, de l'Inde, de l'Italie, du Pakistan, de la Turquie et des États-Unis ont suivi des cours aux centres d'instruction de l'Armée canadienne.

L'instruction spécialisée se donne dans les écoles de corps et les unités. Lorsque la chose est possible, on a recours aux écoles civiles pour compléter l'instruction donnée dans les établissements militaires. Les cours se conforment aux normes d'instruction appropriées à chaque spécialité. L'Armée crée de nouvelles spécialités selon l'évolution des techniques. Étant donné qu'elle a décidé de se servir de certains avions, l'Armée a formé des spécialistes pour leur entretien.

Le programme d'apprentissage inauguré en septembre 1952 a pour but de former des spécialistes militaires et de leur donner la formation scolaire requise pour accéder aux grades de sous-officier les plus élevés. Les conditions d'admission sont sévères, étant donné que les candidats doivent assimiler l'instruction scolaire et spécialisée, et cultiver les qualités de chef essentielles aux sous-officiers supérieurs. En 1961, 495 autres apprentis ont été acceptés; 42 instructeurs civils sont chargés de l'instruction scolaire de quelque 900 apprentis-soldats. Les crédits sont accordés par les autorités du ministère de l'Instruction publique de la province où les cours sont tenus. Les apprentis suivent les cours de l'une des spécialités suivantes: aide-technicien (artillerie de campagne), topographe, ingénieur de campagne, télégraphiste sans-filiste, technicien en matériel de radio, technicien en matériel de télétype et de chiffre, télétypiste, poseur de lignes, préposé au transport, commis d'administration, magasinier, commis-comptable, commis-magasinier, technicien en radio, mécanicien en électricité, mécanicien de véhicules à chenilles, technicien en armement et technicien en instruments. En outre, après avoir terminé leur formation d'apprentis, ceux qui se sont enrôlés dans le Génie royal canadien peuvent suivre des cours de menuisier, de maçon, de peintre, d'électricien, de dessinateur (architecture et génie), de dessinateur de matériel d'instruction et de conducteur-opérateur radio. Le programme d'instruction est bien équilibré afin de stimuler l'intérêt des apprentis. L'instruction militaire, la formation spécialisée, l'instruction scolaire et les loisirs forment un ensemble bien agencé. Les apprentis ont leurs propres mess, cantines et dortoirs.

L'instruction de la Force de défense du Canada s'est poursuivie pendant toute l'année 1961. Chaque unité s'est familiarisée avec les opérations aéroportées au cours de ses manœuvres ordinaires. Pendant l'hiver, certaines unités se sont exercées aux opérations par temps froid. Les cours de parachutage et de ravitaillement aérien ont été donnés au centre d'instruction interarmes, à Rivers (Man.) et les cours sur les opérations dans l'Arctique, à Fort Churchill (Man.). Les unités stationnées au Canada ont poursuivi leur instruction collective au cours des mois d'été aux camps de Gagetown, de Petawawa et de Wainwright. L'instruction toutes armes commence à l'échelon des unités et des sous-unités et s'achève pendant les exercices à l'échelon du groupe de brigade.

Le programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières (ROTP).—Ce programme est en vigueur dans les trois Collèges militaires du Canada et dans toutes les universités et les collèges affiliés qui comptent un contingent du